

# ASSOCIATION VALAISANNE DE FOOTBALL WALLISER FUSSBALL-VERBAND

Rue de la Blancherie 27A, 1950 Sion

**≅** +41 27 323 23 53 **₹** avf.wfv@football.ch

www.avf-wfv.ch

# SAISON 2023/2024 COMMUNIQUE OFFICIEL N° 11

## COMPETITION

## 1. Matchs du 23 au 29 octobre 2023

Les résultats des matchs joués et les classements actuels sont disponibles sur notre site web. Association valaisanne de football - Match center (avf-wfv.ch)

Les matchs renvoyés doivent être reprogrammés en accord avec le club adverse. Merci d'annoncer toutes les modifications par clubcorner. Les matches nouvellement fixés figurent dans le calendrier des compétitions sous la nouvelle date.

## 2. Décisions de la commission de jeu et de fair-play de l'AVF

#### Matchs arrêtés

Match de championnat, Juniors C, 2e degré, groupe 4, 28.10.2023

FC Monthey 3 - Team Haut-Lac (8031) 2 - 2 arrêté

Match arrêté par l'arbitre, une enquête est en cours.

Match de championnat, Juniors B, 1er degré, 28.10.2023

FC Brig-Glis 1 - FC Sion 2 4 - 3 arrêté

Match arrêté par l'arbitre, une enquête est en cours.

Match de championnat, Juniors A, 1er degré, 29.10.2023

FC Chippis - FC Sierre Sion United (8039) 1 - 5 forfait

Match arrêté, décision de forfait et amende contre le FC Chippis pour comportement anti-sportif d'un joueur.

### **Forfait**

Match de championnat, Juniors B, 2e degré, groupe 3, 28.10.2023

GS Val de Bagnes - Team Haut-Lac (8028) 3 - 0 forfait

Forfait et amende à l'US Port-Valais pour non-respect de la convocation.

#### Amende d'ordre

Match de championnat, Juniors C promotion, 28.10.2023

FC Sion Sierre United (8040) 1 - FC Brig-Glis

Amende au FC Sion pour comportement anti-sportif des supporters envers l'arbitre.

Selon les indications mentionnées sur notre site internet, sous la rubrique des clubs respectifs, les sanctions publiées sont susceptibles d'opposition dans les cinq jours, auprès de l'autorité qui l'a rendue à l'adresse suivante : Secrétariat de l'AVF, Rue de la Blancherie 27A, 1950 Sion, avf.wfv@football.ch

Dans le même délai, une avance de frais est à effectuer sur le compte Raiffeisen CH97 8057 2000 0041 8678 4, d'un montant de Fr. 100.- pour une opposition.

Pour le solde, sont applicables toutes les dispositions du Règlement sur la procédure contentieuse de la Ligue Amateur et du Règlement d'application de ce dernier.

#### 3. Suspension et expulsions – Rappel important aux clubs

Selon les directives pour les pénalités disciplinaires de l'ASF

### Entrée en vigueur des suspensions

La suspension entre en vigueur dès que la décision a été notifiée. Les décisions sont notifiées le mercredi à 12h00 publication sur le site Internet <a href="https://www.avf-wfv.ch">www.avf-wfv.ch</a> sous club > club en question > Sanctions.

Sur le site <u>www.avf-wfv.ch</u> sous clubs > club en question > Suspension/suspension de fonction, les clubs savent donc à partir de mercredi midi via si un joueur ou un officiel d'équipe peut être aligné ou pas (sous réserve de la suspension automatique en lien avec un carton rouge direct ou des conséquences d'une expulsion dans une période de suspension, selon article 78 du règlement disciplinaire ASF.)

# 4. <u>Sanctions disciplinaires – Joueurs et officiels d'équipes suspendus</u>

Les sanctions des joueurs et officiels d'équipe ne sont pas publiées dans le Communiqué Officiel aux clubs.

Toutes les informations concernant les suspensions et suspensions de fonction figurent sur notre site internet, sous la rubrique des clubs respectifs. Les responsables des clubs et les entraîneurs trouvent ces informations également sur la plateforme clubcorner.ch dans la rubrique suspensions ouvertes avec en plus la liste des matches pour lesquels les joueurs et officiels d'équipes sont suspendus.

Selon les indications mentionnées sur notre site internet, sous la rubrique des clubs respectifs, les sanctions publiées sont susceptibles d'opposition dans les cinq jours, auprès de l'autorité qui l'a rendue à l'adresse suivante : Secrétariat de l'AVF, Rue de la Blancherie 27A, 1950 Sion, avf.wfv@football.ch

Dans le même délai, une avance de frais est à effectuer sur le compte Raiffeisen CH97 8057 2000 0041 8678 4, d'un montant de CHF 100 pour une opposition. Pour le solde, sont applicables toutes les dispositions du Règlement sur la procédure contentieuse de la Ligue Amateur et du Règlement d'application de ce dernier. En ce qui concerne l'exécution des suspensions nous attirons votre attention sur l'article 80 alinéa 5 du règlement disciplinaire de l'ASF :

Pour l'exécution des suspensions, la semaine est divisée en deux périodes de suspension : du vendredi au lundi et du mardi au jeudi.

Un joueur ou officiel d'équipe suspendu est suspendu pour toutes les équipes de son club ou de ses clubs (groupements d'équipes et double qualification) pour tous les matchs officiels pendant toute la période de suspension dans la mesure où l'équipe avec laquelle il doit purger une suspension joue dans la compétition pour laquelle le joueur est suspendu.

## 5. Coupe Suisse hommes Saison 2023/2024

1/8 de finale – Mardi 31 octobre 2023 à 20h30 FC Onex - FC Sion



## **COMMISSION JUNIORS ET TECHNIQUE**

## 1. Cours d'animateurs 2024

Le cours d'animateur est obligatoire pour débuter la formation d'entraineur de football et donne accès aux cours pour les diplômes des différentes filières. En 2024 la participation est possible pour les années de naissance 2008 et plus âgé·e·s.

Outre des informations sur la structure de formation de J+S et de l'ASF, les participants reçoivent également de précieux conseils pour leurs premiers pas d'entraîneur dans le football des enfants et des juniors.

Coût: CHF 30.- à payer sur place

Pour s'inscrire, il suffit de cliquer sur le cours désiré et remplir le formulaire. Une fois le formulaire rempli et envoyé, l'inscription sera confirmée par un message dans le formulaire. La convocation définitive vous parviendra environ 2 semaines avant le début du cours.

- 1/24 Martigny jeudi 1er février 2024 18h00 à 22h00
- 2/24 Martigny samedi 3 février 2024 08h00 à 12h00

- 4/24 Martigny jeudi 29 février 2024 18h00 à 22h00
- 5/24 Martigny samedi 2 mars 2024 08h00 à 12h00

Toutes les informations figurent sur le site internet de l'AVF sous Entraineur > News et communiqués :

Association valaisanne de football - News et communiqués (avf-wfv.ch)



## **FOOTBALL FEMININ**

## 1. <u>Séance pour les responsables du football féminin</u>

La traditionnelle séance du football féminin aura lieu le jeudi 23 novembre 2023 à St-Maurice. La convocation et toutes les informations nécessaires suivront prochainement. Les responsables sont priés de réserver la date.

## 2. Championnats FF15

Le champion de la catégorie FF15 sera déterminé par un match de barrage entre le vainqueur du groupe valaisan et l'équipe valaisanne la mieux classée du groupe intercantonal géré par l'ACVF. L'article 45 du Règlement des Juniors ASF s'applique.

Cette rencontre décisive pour la qualification à la Coupe Suisse des FF15 se jouera le dimanche 19 novembre 2023 à Vétroz en ouverture du match FC Sion Féminin – FC Schlieren. Nous invitons les équipes concernées à en prendre compte dans leur planification.







## **COMMISSION DES ARBITRES**

## 1. Cours de perfectionnement pour arbitre mini

La CA propose un cours de perfectionnement pour les arbitres mini déjà formés le samedi 25 novembre 2023 à Châteauneuf. Tous les arbitres mini motivés à approfondir leurs connaissances et à échanger leurs expériences sont invités à s'inscrire auprès du secrétariat de l'AVF. Les clubs recevront tout prochainement toutes les informations nécessaires.

## **DATES IMPORTANTES**

# 1. <u>Evénements AVF</u>

Di 19.11.2023	Finale valaisanne des FF-15 à Vétroz
Je 23.11.2023	Séance football féminin pour les clubs romands
Sa 25.11.2023	Formation continue pour arbitre mini à Châteauneuf
Sa 03.02.2024	Séance des présidents juniors à Sierre
Sa 09.03.2024	Assemblée des délégués à Vernayaz

## 2. Tournois autorisés

La liste des tournois organisés en Valais figure sur notre site internet : Association valaisanne de football - Tournois (avf-wfv.ch)

## INFORMATIONS DU COMITE CENTRAL ET DU SECRETARIAT

#### 1. Permanence téléphonique

Pendant les semaines de compétition la permanence téléphonique est assurée comme suit :

- 1. renvois de match et restitutions de match par arbitre du lundi au vendredi au secrétariat de l'AVF 027 323 23 53 selon les heures d'ouverture
- 2. urgences du week-end concernant renvois de match et restitutions de match par arbitre du vendredi 17h00 au dimanche 17h00 et les soirs de compétition officiels dès 18h00 au numéro de téléphone 027 323 28 02

#### Attention... attention... !!! ... Important :



Si l'arbitre ne se présente pas dans un délai de 30 minutes avant le coup d'envoi, merci de contacter en premier lieu l'arbitre convoqué et directement après la permanence téléphonique de l'AVF : **027 323 28 02**.





Pour des renvois de match pendant le week-end pour météo défavorable, le service de la permanence doit être informé par appel téléphonique.

#### Merci de soutenir nos partenaires et sponsors :















Sion, 31.10.2023

**AVF-COMITE CENTRAL** 

Le Président : Martin Zurwerra Le Secrétariat : Damaris Bonnaz